

Liste des annexes du projet d'arrêté

- Annexe A1 Carte des zones inondables
- Annexe A2 Plan des zones de compensations des remblais
- Annexe B1 Synoptique d'autosurveillance de la filière eau
- Annexe B2 Synoptique d'autosurveillance de la filière boues
- Annexe C1 Modalités de poursuite de la campagne RSDE de 2022
- Annexe C2 Liste des paramètres de suivi habituels et des micropolluants à mesurer lors de la campagne de recherche en fonction de la matrice (eaux traitées ou eaux brutes)
- Annexe C3 Prescriptions techniques applicables aux opérations d'échantillonnage et d'analyses dans les eaux brutes en entrée de STEU et dans les eaux traitées en sortie de STEU
- Annexe C4 Règles de calcul pour déterminer si un micropolluant ou une famille de micropolluants est significatif dans les eaux brutes ou les eaux traitées
- Annexe C5 Règles de transmission des données d'analyse
- Annexe D1 inventaire des points A1 non instrumentés
- Annexe D2 Inventaire des points A1 instrumentés
- Annexe E1 Plan de principe des noues d'infiltration
- Annexe E2 Caractéristiques de la noue 1
- Annexe E3 Caractéristiques de la noue 2
- Annexe E4 Caractéristiques de la noue 3
- Annexe E5 Caractéristiques de la noue 4
- Annexe E6 Coupe de principe des noues de rétention
- Annexe E7 Caractéristiques de la noue 5
- Annexe E8 Caractéristiques de la noue 6
- Annexe E9 Coupe type du bassin et ouvrage de régulation
- Annexe F1 : Liste des espèces protégées concernées par la présente dérogation
- Annexe F2 : Description des mesures de réduction et d'accompagnement et cartes de localisation
- Annexe F3 : Description des mesures de compensation et leur carte de localisation